



BVMAC

**CÉRÉMONIE SOLENNELLE DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LA BOURSE DES VALEURS
MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE**

ALLOCUTION

**DE MONSIEUR Jean Claude NGBWA, Directeur Général de la Bourse
des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, Représentant Monsieur
Henri-Claude OYIMA, Président du Conseil d'Administration de la
Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale**

Yaoundé, le 25 septembre 2020

**Excellence Monsieur le Ministre des Relations Extérieures de la République du Cameroun,
Président de la cérémonie de signature solennelle de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la
République du Cameroun et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
Monsieur le Ministre des Finances de la République du Cameroun ;
Monsieur le Ministre du Domaine du Cadastre et des Affaires foncières de la République du
Cameroun ;
Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale de la République du Cameroun ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs des États membres de la Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique Centrale ;
Monsieur le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale ;
Madame la Représentante de la Commission de la CEMAC ;
Mesdames, Messieurs les Administrateurs de la BVMAC ;
Distingués invités,**

Je prends la parole devant vous aujourd'hui, à l'occasion de la cérémonie solennelle de signature de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, au nom de Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, Monsieur Henri-Claude OYIMA empêché.

L'absence du Président de notre Conseil d'administration ici, est en rapport avec l'actualité sanitaire que nous connaissons tous, et qui a pour conséquence entre autres, de limiter les déplacements entre les Etats.

Monsieur Henri-Claude OYIMA est cependant de tout cœur avec nous durant la présente cérémonie et adresse à toute l'assistance, ses salutations les plus chaleureuses, en même temps qu'il me prie de transmettre à son Excellence Monsieur le Ministre des Relations Extérieures de la République du Cameroun, Président de la présente cérémonie de signature solennelle de l'Accord de siège, et à travers lui, à l'ensemble du Gouvernement de la République du Cameroun, sa reconnaissance et toute sa gratitude pour les diligences qui ont été faites afin de permettre à cette cérémonie d'avoir lieu aujourd'hui.

Je voudrais ensuite relever, pour la saluer tout particulièrement, la présence ici,

- de Monsieur le Ministre des Finances de la République du Cameroun ;
- celle du Ministre du Domaine du Cadastre et des Affaires foncières ;
- de leurs Excellences les Ambassadeurs de la République Centrafricaine, du Congo, de la République Gabonaise, de la Guinée Equatoriale et du Tchad ;
- et de Monsieur le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale,

qui tous et ensemble, ont été à divers titres et chacun à son niveau, des soutiens déterminants dans le lancement des activités de la nouvelle Bourse des Valeurs de l'Afrique Centrale.

Les activités de la BVMAC qui ont commencé le 4 juillet 2019 au Cameroun, dans la ville de Douala, avec la tenue de la première session du Conseil d'administration, sont en rapport étroit, avec la volonté de nos Chefs d'Etat d'unifier les marchés financiers des six (06) Etats de la CEMAC, afin de rendre la collecte et la mobilisation de l'épargne plus efficaces pour le financement et l'aide de développement des économies de la sous-région.

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale bien qu'étant constituée sous la forme d'une société anonyme, est l'entreprise investie par les plus hautes autorités régionales, à titre exclusif, de la mission de service public d'organisation, d'animation et de gestion du Marché Financier de la zone CEMAC.

C'est pour cela qu'au quotidien et pour l'essentiel, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale :

- assure l'animation et la gestion du marché régional des valeurs mobilières,
- veille au bon fonctionnement de ce marché dans le respect des actes, des lois et du règlement général portant organisation, fonctionnement et surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale,
- donne son avis à travers son Comité d'admission, sur l'admissibilité des valeurs à sa cote permanente,
- gère le système informatique de la cotation,
- contrôle et guide les sociétés de bourse, les agents de change et les représentants agréés de sociétés de bourse dans l'exercice de leurs activités,
- vérifie le bien fondé et le caractère raisonnable du barème des commissions et frais de courtage proposés par les sociétés de bourse et soumet ce barème à l'agrément du régulateur, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF),
- assure la publicité des négociations et la diffusion de l'information boursière.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités,

Il faut ainsi dans les six (06) Etats de la CEMAC, promouvoir, suivre et surveiller, gérer, sensibiliser, animer, réunir et communiquer à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Ce sont des déplacements, des rencontres, un suivi rigoureux, une surveillance de tous les instants et d'autres actes de gestion des organes qui montrent combien un Accord de siège est nécessaire et expliquent pourquoi cette cérémonie de signature est la bienvenue.

L'Accord de siège que nous avons signé est d'autant plus utile, qu'à la date du 31 juillet 2020, la cote permanente de la BVMAC se présente ainsi qu'il suit :

- douze (12) lignes obligataires dont cinq (5) emprunts obligataires privés ;
- quatre (4) sociétés cotées ;
- 354 675 830 500 FCFA de capitalisation boursière sur le marché des actions ;
- 781 423 949 519 FCFA de capitalisation sur le marché obligataire.

Ces chiffres font voir clairement, que le ratio de capitalisation boursière au regard du PIB global de notre zone reste encore faible. La signature de l'Accord de siège va permettre dans un certain sens, à ce ratio de progresser, car ce document offre plus de marge et surtout plus de flexibilité à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale pour exploiter l'important potentiel existant au sein de nos économies.

Ainsi, avec les actions déjà engagées au rang desquelles le transfert des équipements professionnels de Libreville à Douala, l'installation d'un système d'information de haut niveau, et celles rendues possibles du fait de l'existence de l'Accord de ce jour, la CEMAC va désormais disposer d'une Bourse des valeurs mobilières répondant aux meilleurs standards internationaux.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités,

Notre satisfaction, et tout le monde peut le comprendre, est donc désormais complète après la signature de cet Accord de siège. C'est pour cela qu'au nom du Président de notre Conseil d'administration, nous voulons très respectueusement adresser nos sincères remerciements à **Monsieur le Président de la République du Cameroun, son Excellence Monsieur Paul BIYA**, pour avoir donné sa très haute approbation en vue de la signature de cet Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale.

Ensuite et toujours au nom de Monsieur le Président du Conseil d'administration, je voudrais réitérer nos vifs remerciements et notre reconnaissance au Gouvernement de la République du Cameroun, pour l'élaboration du présent Accord.

Enfin, je voudrais assurer au Gouvernement de la République du Cameroun et tout particulièrement à son Excellence Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, que la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, son Président et moi-même veillerons au respect scrupuleux des dispositions du présent Accord de siège, en l'appliquant à la lettre, pour l'édification d'une Bourse des valeurs mobilières régionale attractive, crédible et moderne.

Je vous remercie.